



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)

P.V. DE LA REUNION DU MARDI 19 JUIN 2018 A VILLENEUVE D'ASCQ

PRESENTS : Belkacem ABDELHAK, André CHARLET, Louis DARTOIS, Jean-Paul DELPORTE, Jérôme ERCEAU, Michel ROBILLIART

ASSISTE A LA REUNION : MAXIME BABEUR

EXCUSES : Patrice BUISSET, Jean DENEUVILLE, David DILIBERTO, Christophe MARTINEZ, Jean-François NIEMEZCKI, Bruno PLUMECOCQ, André VANDENBUSSCHE, Odile WILLAY

→ Point sur les obligations d'encadrement 2018-2019 :

SENIORS N3

MARCQ EN BAROEUL O (seniors N3)

La Commission a transmis un avis favorable à la CFSE pour que Monsieur Frédéric ADVICE DESRUISSEAU, titulaire du BEF et entraîneur principal de l'équipe senior 1 évoluant en N3, obtienne une dérogation. Ce dernier monte avec son équipe en N3 à l'issue de la saison 2017-2018. Attente de la décision de la CFSE.

SENIORS LIGUE

MARCK AS (R1)

La Commission accorde la dérogation à Monsieur Dany DEZEGUE pour que ce dernier entraîne l'équipe seniors évoluant en R1. Monsieur DEZEGUE, titulaire du BEF, se trouve en situation irrégulière vis-à-vis du recyclage. Il devra régulariser sa situation lors de la première session de recyclage de la saison 2018-2019.

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

→ Demandes d'équivalence BEF

BLONDEL Olivier
DECROIX Michel
DELABROEY Ghislain
DEL MARONEO Richard
DEWET Jean-Luc
DUPONT Gilles
GAID Miloud
GOSSE Marie
LALISSE Yannick
MARS Thierry
PERSOON Frédéric
PETIT Michel
ROIX Benjamin
SAID Nordine
VANDERSCHILDT Julien
ZENI Eric

dossiers acceptés. Dès que la Fédération aura édité les diplômes, les éducateurs seront invités à venir les retirer à la Ligue.

NOWAK Maxime : dossier refusé. Monsieur NOXAK n'a jamais détenu de licence « technique régional »

SCHEPERS Marie : dossier refusé. Madame SCHEPERS ne détenait pas de licence « technique régional » lors des 2 saison justifiées (2016-2017 et 2017-2018).

→ Statut des éducateurs et entraîneurs du football régional

Au cours de la saison 2017/2018 qui s'achève, la commission a traité un gros travail d'harmonisation des anciennes règles régissant le territoire. Les membres ont planché de nombreuses heures sur la rédaction d'un nouveau statut applicable aux éducateurs de la Ligue des Hauts de France.

Lors de sa réunion du 10 avril 2018, dont le procès-verbal peut être consulté sur le site de la ligue, le conseil de la Ligue de Football des Hauts de France a adopté le nouveau texte élaboré par la C.R.S.E.E.

C'est donc ce nouveau texte qui sera applicable à partir de la saison 2018/2019 aux clubs de la Ligue de football des Hauts de France et à leurs éducateurs. Ce texte peut être consulté sur le site de la L.F.H.F. en cliquant sur le lien ci-après :

<https://lfhf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/15/bsk-pdf-manager/1a9cf969e995df461364e3b5ed0587ba.pdf>

→ Prochaine CRSEE : 16 août 2018

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Laetitia LACOUR – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité